

[Texte]

témoins même s'il n'y a qu'un seul des partis qui soit représenté, à condition d'avoir un quorum.

Vous voyez sans doute l'importance de la question que je soulève, et je vous invite donc à en discuter.

Mr. Desjardins: I am in total agreement with you, Mr. Chairman. I have been sitting on the Public Accounts Committee and on the Official Languages Committee and the proceedings often had to be stopped in the absence of a member of the opposition. I therefore propose that the Committee may hold a meeting even if only one party is represented. The same situation may repeat itself and the work of the committee would be paralyzed. We could therefore agree on a quorum of four members, whichever party they represent.

Le président: Monsieur Mantha.

M. Mantha: Oui, pourvu qu'il y ait quatre députés, parce qu'autrement nous restons en panne. C'était pareil au Comité des transports, auquel je siégeais. Avec un quorum de quatre personnes, nous pouvons commencer nos travaux sans avoir à attendre qui que ce soit.

Le président: Je reconnais qu'à ce Comité, les membres de l'Opposition n'ont pas fait de difficulté. Je ne veux vous forcer la main d'aucune façon, mais si nos travaux doivent se dérouler sans heurt, il me semblerait bon de pouvoir recevoir les témoignages en présence de quatre membres de quelque parti qu'ils soient. L'un d'entre vous voudrait-il présenter cette motion?

M. Mantha: Je propose cette motion.

Le président: M. Mantha propose que le président soit autorisé à tenir des séances, à recevoir des témoignages et à en autoriser l'impression en présence d'un quorum de quatre députés. C'est ainsi que la motion doit être rédigée, je crois.

La motion est adoptée

Le président: Les autres motions qu'il est d'usage de présenter portent sur le paiement des dépenses des témoins. Il est donc proposé que, à la discrétion du président, les témoins invités à comparaître devant le Comité soient remboursés des frais de déplacement et de séjour jugés raisonnables jusqu'à concurrence de trois délégués par organisme, ce chiffre étant sujet à discussion. C'est là une motion habituelle pour marquer que nous sommes disposés à indemniser les témoins, jusqu'à concurrence de trois par organisme, des dépenses qu'ils sont obligés de faire. Cela n'empêche pas certains groupes d'envoyer cinq ou six témoins, mais nous faisons savoir que nous ne payons les frais que de trois témoins.

• 0950

Quelqu'un veut-il bien proposer cette motion? M. Desjardins. Est-ce le chiffre trois sur lequel vous n'êtes pas d'accord? C'est l'usage courant, et il n'est donc pas besoin d'en discuter. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Je crois que nous devrions adopter en principe la motion suivante, tout en réservant une certaine souplesse. Il s'agit de l'interrogation des témoins et du temps qui leur est alloué.

[Traduction]

felt there should be opportunity to hear witnesses if there is only one party present, provided you have a quorum.

I invite some discussion on that issue if you understand the point I am trying to make here. Mr. Desjardins.

M. Desjardins: Je suis tout à fait d'accord avec vous, monsieur le président. J'ai siégé au Comité des comptes publics et au Comité des langues officielles, et il arrivait souvent que nos travaux soient paralysés du fait qu'il n'y avait aucun représentant de l'opposition. Donc, il faudrait que le Comité puisse siéger même si un seul parti est représenté. Cela risque de se reproduire et on ne peut pas se permettre cela. On pourrait donc fixer un quorum de quatre députés, peu importe le parti qu'ils représentent.

The Chairman: Mr. Mantha.

Mr. Mantha: Yes, as long as we have four, because those guys will not show up. I was with Transport and they did the same thing. If we have a quorum of four, we start. You cannot have these people waiting.

The Chairman: I must admit that our opposition members on this committee have been very co-operative in the past. I do not want to appear to be high-handed in doing this, but I think for the practical functioning of this committee we would do well to be able to hear evidence with four members from any party. Would somebody care to move that motion then?

Mr. Mantha: I so move.

The Chairman: It is moved that the chairman be authorized to hold meetings to receive evidence and to authorize the printing thereof when a quorum of four is present. That is the way it would read, I think.

Motion agreed to

The Chairman: Thank you. Other motions of a routine nature to be considered relate to the payment of witnesses' expenses. A draft motion might be entertained of this fashion: that at the discretion of the chairman reasonable travelling and living expenses be reimbursed to witnesses invited to appear before the committee and that for payment of such expenses a limit of perhaps—this is open to discussion—three representatives per organization be established. This, I think, is a traditional type of motion indicating our willingness to pay witnesses who come their necessary expenses, up to a maximum of three per organization. This would preclude or eliminate some groups sending down six, let us say, or five. They could come but we would only pay for three.

Would somebody like to move that motion? Mr. Desjardins. Is there any discussion of that number of three? It is a standard. There would be no further discussion. Is it agreed?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: The next motion is one we probably should have on the books, but it is one that I like to think we can be flexible on. It has to do with the questioning of witnesses and the allocation of time.